Nations Unies A/74/847

Assemblée générale

Distr. générale
8 mai 2020
Français
Original : espagnol

Soixante-quatorzième session
Point 109 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 7 mai 2020, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet du point 109 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

La République de Cuba a toujours rejeté et condamné catégoriquement tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations par qui que ce soit, contre qui que ce soit, où et quand que ce soit, et quelle qu'en soit la motivation, y compris ceux dans lesquels des États sont directement ou indirectement impliqués.

Dans sa résolution 72/284, intitulée « Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies », l'Assemblée générale affirme clairement que les actes terroristes ne peuvent ni ne doivent être associés à une religion, nationalité ou civilisation ni à aucun groupe ethnique.

Dans le même texte, elle souligne qu'il importe de renforcer la coopération internationale afin, notamment, d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, et de prévenir et de réprimer les incitations à commettre des actes terroristes.

À cet égard, la République de Cuba estime nécessaire d'appeler l'attention de la communauté internationale sur un acte terroriste commis récemment contre son ambassade aux États-Unis.

Le jeudi 30 avril 2020, vers 2 heures du matin, un inconnu, armé d'un fusil d'assaut, a tiré sur le bâtiment de l'ambassade, dans lequel se trouvaient, à ce moment-là, plusieurs fonctionnaires et diplomates. Aucun blessé n'est à déplorer parmi le personnel de la mission, tout le monde étant sain est sauf ; toutefois, les nombreux coups de feu qui ont été tirés ont provoqué des dommages matériels. Cet acte grave a mis en danger la vie et la sécurité du personnel de l'ambassade et de leurs proches. Le Département d'État des États-Unis en a été informé.

20-06533 (F) 120520 150520

Merci de recycler

L'agresseur a été arrêté sur place par les autorités locales et se trouve actuellement en garde à vue. Nous saluons le professionnalisme des forces de l'ordre des États-Unis, qui sont arrivées rapidement sur les lieux.

Le Ministre cubain des affaires étrangères a convoqué, ce même 30 avril vers midi, une réunion avec la Chargée d'affaires de l'ambassade des États-Unis à La Havane, pour s'entretenir avec elle de ces faits gravissimes. Il a fait savoir à la diplomate américaine qu'il condamnait dans les termes les plus énergiques ce grave attentat terroriste perpétré contre l'ambassade de Cuba.

Nous avons rappelé aux autorités des États-Unis qu'au titre de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, les États ont l'obligation de prendre toutes mesures appropriées afin d'empêcher que les locaux de toute mission diplomatique accréditée sur leur territoire ne soient envahis ou endommagés, la paix de la mission troublée ou sa dignité ou son fonctionnement normal amoindris.

Le Gouvernement cubain espère que les autorités des États-Unis ouvriront l'enquête qui s'impose pour faire la lumière sur le mobile de l'agresseur et les circonstances entourant les faits. Il espère également que l'enquête sera approfondie et promptement menée, et que les résultats en seront communiqués aux autorités cubaines.

Le Gouvernement cubain a offert de coopérer à l'enquête. Il a demandé que la lumière soit faite sur les faits et que des garanties lui soient données que cet acte sera puni et que des épisodes de ce type ne se reproduiront pas ou ne resteront pas impunis.

Jusqu'ici, aucune déclaration officielle n'a été publiée par le Département d'État, qui s'est borné à transmettre au Gouvernement cubain ses commentaires officiels sur la question par la voie diplomatique, près de cinq jours après les faits.

Les exemples ne manquent pas, d'un point de vue historique, d'actes graves de violence et d'hostilité, y compris d'actes terroristes, perpétrés contre des diplomates cubains basés aux États-Unis, que ce soit à l'ambassade, à Washington, ou à notre Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Rappelons, en particulier, l'assassinat du diplomate Félix García Rodríguez à New York, le 11 septembre 1980, et les attaques à l'explosif dirigées contre la Mission permanente de Cuba, à New York. Des années durant, des groupes et des individus qui ont commis des actes terroristes contre Cuba ont opéré, et opèrent encore, en toute impunité aux États-Unis, au su des forces de l'ordre du Gouvernement de ce pays.

En tout état de cause, une agression comme celle qui a été perpétrée le 30 avril 2020 contre l'ambassade de Cuba à Washington a été encouragée par la rhétorique de plus en plus hostile dont notre pays est la cible et dont usent publiquement et systématiquement le Secrétaire d'État des États-Unis et des hauts fonctionnaires du Département d'État chargés des relations avec les Amériques, y compris le personnel de l'ambassade des États-Unis à La Havane.

Un tel épisode ne saurait se comprendre hors d'un contexte marqué par la résurgence de la politique d'agression et d'hostilité appliquée par les États-Unis contre Cuba et par le resserrement du blocus économique, commercial et financier, qui se manifeste aussi par des mesures non conventionnelles et persiste malgré la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui s'abat actuellement sur le monde entier.

Les actes violents sont encouragés par les incitations à la violence qui visent le personnel médical cubain présent à l'étranger, comme on l'a vu récemment en Bolivie, et auxquelles prennent part des fonctionnaires des États-Unis, ainsi que par la diffamation et la diabolisation des travailleurs sanitaires.

Il est impossible, qui plus est, pour comprendre ce genre d'épisode, de faire abstraction des conséquences entraînées par des politiques et des discours de haine qui favorisent les dissensions et la violence sociale.

Cuba estime que les faits sont graves, d'autant qu'ils se sont produits dans une capitale qui abrite un nombre important de missions diplomatiques. Le silence du Gouvernement des États-Unis pourrait se révéler un encouragement pour ceux qui considèrent les missions diplomatiques comme des cibles d'actes de violence ou de terrorisme.

Rappelons que, dans sa résolution 74/194, intitulée « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », et adoptée le 18 décembre 2019, l'Assemblée générale demande à tous les États de prendre de nouvelles mesures conformes à la Charte des Nations Unies et aux dispositions applicables du droit international, pour prévenir le terrorisme et renforcer la coopération internationale.

Elle y demande de nouveau à tous les États d'intensifier autant qu'il y a lieu, pour mieux assurer l'application effective des textes s'y rapportant, l'échange de renseignements sur les faits liés au terrorisme, tout en évitant de diffuser des informations inexactes ou non vérifiées. Elle y demande en outre à tous les États, en exécution des obligations que le droit international applicable et la Charte mettent à leur charge, de ne pas donner refuge aux auteurs d'actes terroristes ni à quiconque appuie ou facilite le financement, la planification ou la préparation d'actes de terrorisme, y participe ou tente de le faire, et de les traduire en justice.

Au vu de ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 109 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente adjointe
et Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Ana Silvia **Rodríguez Abascal**